

Travaux de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE en 2010

2011/2120(INI) - 16/11/2011 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur les travaux de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE en 2010.

Le Parlement se félicite du fait qu'en 2010, l'APP a continué de constituer le cadre d'un dialogue ouvert, démocratique et approfondi entre l'Union européenne et les pays ACP sur l'accord de partenariat de Cotonou, y compris les APE. Il insiste toutefois sur la nécessité d'accorder une plus grande attention aux résultats des travaux de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE et de veiller à la cohérence entre ses résolutions et celles du Parlement européen. Dans ce contexte, **il annonce son intention de s'investir davantage dans les travaux de cette Assemblée.**

Parallèlement, la résolution déplore **l'absence du Conseil européen à la 20e session à Kinshasa** (2010 en RDC) et demande au Haut représentant de veiller à ce que l'établissement d'un Service européen d'action extérieure (SEAE) conduise à une **clarification** du rôle du Conseil européen et à un partage clair des responsabilités entre le SEAE et la Commission en termes de mise en œuvre de l'accord de partenariat de Cotonou.

Le Parlement souligne la nécessité d'un contrôle parlementaire étroit pendant la négociation et la conclusion des APE. Dans la foulée, il invite l'APP à maintenir sa pression sur les États membres de l'Union pour qu'ils prennent des mesures urgentes leur permettant d'atteindre le pourcentage de 0,7% du PNB et réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que de tenir les engagements spécifiques qu'ils ont pris vis-à-vis de l'Afrique et des pays les moins avancés.

Le Parlement souligne notamment le rôle crucial des **parlements nationaux ACP** en matière de gestion et de contrôle, et celui des autorités locales et des acteurs non étatiques en matière de contrôle des documents de stratégie régionale et nationale, ainsi qu'en matière de mise en œuvre du Fonds européen de développement (FED). De même, il appelle les parlements des pays ACP à insister pour que leurs gouvernements et la Commission leur permettent de participer au processus de rédaction et de mise en œuvre des documents de stratégie pour ce qui concerne la coopération au développement entre 2008 à 2013.

D'une manière générale, le Parlement souligne la nécessité d'associer les parlements au processus démocratique et au développement des stratégies nationales et leur rôle fondamental dans la mise en place, le suivi et le contrôle des politiques de développement. Les parlements et les gouvernements des pays ACP, la Commission et l'Assemblée paritaire sont ainsi appelés à :

- exercer un contrôle parlementaire étroit du FED;
- adopter des dispositions destinés à lutter contre le changement climatique en tenant compte de la nécessité d'encourager la croissance, d'éradiquer la pauvreté et de garantir un accès égal aux ressources;
- **promouvoir un développement équitable et durable** qui comporte une dimension sociale encourageant les nouvelles formes d'entreprises (par exemple, les coopératives);
- défendre le droit plein et entier à la terre et adopter des mesures permettant de **limiter le phénomène d'accaparement des terres.**

Le Parlement souligne également la nécessité de promouvoir la participation des citoyens, en particulier **des femmes**, dans des domaines tels que la **violence de genre** ou la traite des êtres humains, pour lesquels l'implication de la société est indispensable pour avancer dans la résolution des problèmes. À cet égard, le Parlement regrette que lors de l'APP à Kinshasa, pratiquement rien n'ait été dit sur la multiplication des violences sexuelles massives et sur l'impunité générale, dans l'Est de la République démocratique du Congo.

Appui budgétaire et aide humanitaire : la Commission est appelée à informer les membres de l'APP sur les financements communautaires accordés aux pays d'accueil sous la forme d'appui budgétaire. Le Parlement souligne que certains États ayant un régime politique controversé bénéficient de l'appui budgétaire et que les parlementaires européens devraient être informés de l'évaluation par la Commission des conditions d'éligibilité à l'appui budgétaire et du suivi effectué. Le Parlement demande par ailleurs à l'APP de continuer à suivre la situation à Haïti, à Madagascar et au Sud-Soudan, et de réaliser une **mission d'observation destinée à contrôler l'efficacité et la consistance des aides humanitaires** apportées aux populations de la Corne de l'Afrique frappées par la famine.

Enfin, le Parlement souligne à nouveau l'importance de la déclaration de l'APP sur **l'Accord UE-Amérique latine sur la banane**, étant donné l'impact majeur qu'a d'ores et déjà cet accord sur la compétitivité des producteurs de bananes des pays ACP et de l'Union européenne. Il appelle donc le Conseil à faire tout ce qui est en son pouvoir pour trouver un accord qui permette de débloquer rapidement la compensation financière prévue pour les pays ACP producteurs de bananes au titre du règlement portant mesures d'accompagnement pour la banane.